

RÉGLEMENTATION DES ASSOCIATIONS INTERMÉDIAIRES

OBJECTIFS

À l'issue de cette formation, vous connaîtrez :

- l'environnement juridique des associations intermédiaires (AI)
- les conditions d'exercice des activités des AI

Et vous serez capable de :

- choisir et rédiger des contrats adaptés aux différents cas de mise à disposition
- identifier et éviter les risques de mise en cause de la responsabilité des AI

PUBLICS

- Administrateurs et administratrices, dirigeant-e-s, salarié-e-s et bénévoles des associations intermédiaires

CONTENU

Cadre législatif et réglementaire de l'insertion par l'activité économique

- Champ de l'IAE et rôle de l'AI
- Définition des personnes pouvant être embauchées et objectifs de retour à l'emploi
- Convention conclue avec l'Etat
- Convention de coopération et agrément Pôle emploi
- Identification du secteur des services à la personne

Financement des AI

- Financement de l'accompagnement : l'aide au poste (partie socle et partie modulable)
- Exonérations des cotisations et limitation des risques de redressement

Relation entre l'AI et l'utilisateur-trice

- Fixation des prix de vente et devis
- Pratique du bon de commande
- Gestion de la multiplicité des contrats et identification des besoins du-de la client-e
- Caractéristiques du contrat de mise à disposition
- Règles de mises à disposition en entreprise, en association, en collectivité, chez le particulier
- Durée maximale de mise à disposition
- Risque de requalification
- Partage de responsabilité entre l'AI et l'utilisateur-trice

Relation entre l'AI et le-la salarié-e

- Régime des contrats de travail conclus avec les salarié-e-s en parcours et notamment : CDD d'usage (y compris le CDD d'usage amélioré) et CDDI
- Choix et rédaction du contrat de travail des salarié-e-s en parcours au regard de leurs besoins, des contraintes de l'activité économique et de la taxation des CDD courts
- Pratique de la répétition des contrats et ses dangers
- Impacts de l'obligation d'accompagnement sur la requalification des contrats en contrat de travail à durée indéterminée
- Obligations en matière disciplinaire

Conditions de travail des salarié-e-s en parcours

- Santé, sécurité et visite médicale
- Déclaration d'accident du travail
- Fourniture des équipements de sécurité
- Interdiction de discriminer (directement ou indirectement) et égalité entre les femmes et les hommes
- Rémunération des salarié-e-s
- Durée du travail, gestion des repos et durées maximales de travail

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Alternance d'apports théoriques et d'illustrations pratiques
- Proposition d'une méthode de travail, aide à la rédaction de contrats, modèles de clauses, pour arriver sur le terrain à sécuriser la relation avec le-la salarié-e et le-la client-e
- Etude de cas sur la base de documents de travail fournis par les stagiaires
- Echange de pratiques entre les stagiaires, remise de documents de référence